

DEC112009INSMI

portant création de l'unité mixte internationale n°3483 intitulée Laboratoire Fibonacci

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Sur proposition du directeur scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

Vu l'accord du partenaire ;

Décide :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte internationale (UMI) n° 3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci», est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation : Paris Michel-Ange (16)

Etablissement partenaire : Scuola Normale Superiore di Pisa

Institut secondaire : -

Section d'évaluation : 1

Article 2 : Direction

M. Stefano Marmi, Professeur des universités, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président